



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à une installation classée pour la protection de l'environnement

demande d'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation d'une chaufferie bois énergie dit « projet Emile Huchet Biomasse » (EHB) sur le site de la centrale thermique Emile Huchet sur la commune de Diesen.

PÉTITIONNAIRE : Société EP France Développement

Le préfet de la Moselle a prescrit du 3 janvier au 2 février 2023 inclus, l'ouverture d'une enquête publique au projet susvisé, d'une durée de 31 jours dans les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km :

- en France : Carling, Creutzwald, Diesen, L'Hôpital, Longeville les Saint-Avold, Porcellette et Saint-Avold ;
- en Sarre : Völklingen (Lauterbach))

La commune de Diesen est désignée comme siège de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête est transmis à l'Etat allemand.

Le tribunal administratif de Strasbourg a désigné M. Hervé Daniel, expert agricole et foncier, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Grand Est (MRAe) et les résumés non techniques sera déposé dans la mairie de Diesen, siège de l'enquête, pendant toute la durée de l'enquête où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable sur internet à l'adresse suivante :

- www.moselle.gouv.fr – publications - [publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle](http://www.moselle.gouv.fr) ou à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/projet-ehb>

- sur support papier à la mairie de Diesen, siège de l'enquête ;

- directement sur un ordinateur mis à la disposition du public dans le hall d'accueil de la préfecture de 8h30 à 15h30.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie précitée, aux horaires habituels d'ouverture de la mairie au public ;
- par courrier à l'attention de M. Hervé Daniel, désigné en qualité de commissaire enquêteur, adressé à la mairie de Diesen – 1 rue de Porcellette 57890 Diesen
- **sur le registre électronique, fortement recommandé et à privilégier** accessible par le site internet www.moselle.gouv.fr–[publicité légale installations classées et hors installations classées – arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle](http://www.moselle.gouv.fr) ou à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/projet-ehb>.
- à défaut d'accès au registre électronique par le lien indiqué ci-dessus, il est possible de transmettre ses observations par mail à l'adresse suivante :

projet-ehb@registredemat.fr

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public à la mairie de Diesen pour recevoir ses observations, le :

- mardi 3 janvier 2023, de 15 h à 17 h
- mercredi 11 janvier 2023 de 10 h à 12 h
- vendredi 27 janvier 2023 de 10 h à 12 h
- jeudi 2 février 2023 de 15 h à 17 h.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées au pétitionnaire représenté par M. Claude Barthen - Société GazelEnergie - BP 80079 57502 Saint-Avold Cedex - téléphone : 06 04 78 18 94 - ou par courriel claude.barthen@gazelenergie.fr.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la mairie concernée, ainsi qu'à la préfecture de la Moselle (DCAT/BEPE) et sur le site internet de la préfecture de la Moselle : www.moselle.gouv.fr – [publications - publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle](#) , pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.